L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN. 4 SEPTEMBRE 1891. 65me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres

Dufour & Bonnet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 4 SEPTEMBRE 1891.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

L'OUVRAGE DU

Maréchal de Moltke

Sur la guerre franco-prussienne de 1870.

M. Henry Foquier écrit, dans la *République française* du 22 août :

Le maréchal de Moltke, en mourant, a laissé à son neveu le soin de publier l'ouvrage qu'il a composé, il y a trois ans, sur la campagne de 1870 71. Nous possédons déjà, par un journal anglais, un court résumé de cette œuvre, qui suffit à nous montrer combien elle est intéressante et instructive pour nous. On trouvera plus loin des extraits de ce résumé. On ne saurait trop, en attendant que nous puissions lire le livre traduit, le signaler à l'attention.

M. de Moltke ne paraît pas avoir voulu écrire exclusivement un écrivain militaire. A la façon des historiens anciens, avant de raconter la guerre, il en étudie les causes, en politique et en philosophie. Pour lui, la guerre moderne ne sont pas le fait de l'ambition des souverains, mais sont toujours le résultat des dispositions des peuples et surtout de l'agitation des partis. Il peut y avoir du vrai dans cette théorie qui diminuerait fort le génie politique que nous pouvons plaisamment attribuer à M. de Bismarck, lorsque nous considérons la guerre franco allemande comme le dernier terme d'un programme conçu depuis longtemps et pouvant avec une extraordinaire ténacité. Il ne peut que des considérations d'ordre intérieur aient, en effet, dominé la politique extérieure de Napoléon III, et quand il n'a pas agi et quand il s'est décidé à le faire. Je doute, cependant, qu'on puisse expliquer autrement que par l'ambition d'un souverain, désireux de se substituer à un au autre à la tête de l'Hégémonie allemande, la guerre qui se termina par le coup de foudre de Sadowa.

Après cette entrée en matière, le maréchal aborde le récit des événements de 1870 71." Il ne paraît pas qu'il apporte, dans ce récit, ce qu'on pourrait appeler des révélations. Mais il confirme un dolaire bien des points intéressants, déjà signalés et discutés. C'est ainsi qu'il attribue, à bon droit, à des raisons d'ordre dynastique la marche de Napoléon III sur Sedan, alors que l'état-major allemand s'attendait à voir l'armée française se mettre en retraite sur Paris pour couvrir la capitale, se refermer et se ravitailler à l'abri des forts et, de là, marcher sur Metz pour donner la main à l'armée, encore intacte et puissante, de Bazaine. C'est sans étonnement que nous avons vu que M. de Moltke s'efforce à innocenter Bazaine du crime de trahison. Il lui était peut-être difficile de faire autrement. Néanmoins personne n'admettra, malgré la haute autorité militaire de M. de Moltke, que le seul fait d'attendre les événements politiques, en se réservant pour y intervenir, ne constitue pas une trahison pour un soldat qui se trouve en face de l'ennemi envahissant sa patrie !

Mais si nous ne pouvons admettre, sur ce point, les appréciations du maréchal de Moltke, ce nous est une joie amère et aussi un réconfort de voir que notre vainqueur sait rendre justice à nos efforts pour le salut de la patrie. Je sais bien que le vainqueur fait son propre éloge en constatant la bravoure des vaincus et les difficultés de sa victoire. Mais il n'arrive pas souvent que justice soit ainsi rendue à l'adversaire qu'on a combattu. Cette justice, M. de Moltke nous la rend pleine et entière. En racontant la journée de Sedan, il conteste l'héroïsme des généraux Margueritte et de Galliffet, essayant de sauver l'armée par leurs charges réitérées, et il lone, de même, le sang froid dans lequel le général Vinoy fit retraite, échappant à l'ennemi. Il admire, en soldat, la défense de Châteaudun, dont il fallut faire le siège maison par maison. Il ne cache rien des échecs infligés aux généraux de la garnison de Belfort, pas plus qu'il ne dissimule les dangers courus par les Allemands à Coulmiers et qu'il ne nie l'habileté des chefs et la valeur des soldats de l'armée de la Loire. Au point de vue militaire, en un mot, le maréchal de Moltke pense visiblement que si les armes étaient favorisé l'Allemagne, c'est uniquement parce que la France s'est imprudemment engagée, n'a pas eu le temps de se mettre en défense et a dû envoyer au feu, à peine formées, des troupes improvisées qui ne pouvaient pas triompher de l'organisation et de la discipline allemandes. Mais, à la lecture de ce livre, on verra que, du moins, l'honneur national a été sauf, ce qui est bien quelque chose et ce qui est encore plus une espérance pour l'avenir qu'une consolation pour l'inoubliable passé.

Naturellement, M. de Moltke se montre assez sévère pour les hommes politiques français avec qui il fut en rapport. Peu sentimental, très autoritaire, il lui était malaisé de comprendre même les agitations d'une démocratie jeune et arrivant au pouvoir au milieu d'une crise effroyable. Cependant M. de Moltke n'a pu rester insensible à l'enthousiasme patriotique, à la "forte volonté" de Gambetta. Il blâme, il est vrai, "le système français" qui donne au ministre de la guerre une action sur la marche des opérations militaires. En cela, il ne paraît pas avoir assez bien connu le rôle de Gambetta, tel qu'il nous est révélé par les instructions et ses dépêches mêmes. Mais, au moins, on sent chez le maréchal de Moltke je ne sais quel respect au souvenir de l'homme qui le désespéra pas de la patrie. Par là, aussi bien que par l'éloge qu'il fait de nos soldats, le maréchal se montre juste et son livre ne peut que nous plaire, malgré l'amertume des faits qu'il nous rappelle. Notons, en passant, que par deux fois M. de Moltke avoue qu'il n'a connu que par les journaux les mouvements de notre armée. Il y a là, pour l'avenir, une bonne leçon. Ce n'est pas la sonie, sans doute, qui nous trouvera dans nos "Mémoires" sur 1870-71. Je ne puis en dire, aujourd'hui, rien de plus, sur le vu d'une analyse écourtée. Mais il suffit déjà, pour notre patriotisme, que le livre du vainqueur, en racontant nos défaites, ne prive pas les attribuer au manque de vaillance de nos soldats !

Fatigués de vie mondaine, énervés par les plaisirs de l'hiver, Monsieur et Madame se sont réfugiés dans un vrai trou, fuyant bains de mer et villes d'eaux à la mode.

Un fâcheux les y relance.

—Et vous ne vous ennuyez pas, chère madame, dans cette solitude ?

—Mais non, mais non ! Nous recevons si peu de visites !

Fiancés fin siècle.

Lui.—Seriez-vous disposée, Hélène, à tout quitter, votre famille et votre maison, à encourir la malédiction de vos parents, pour me suivre au loin, dans quelque pays perdu ? La feriez-vous ?

Elle, *de tout ses cœur.*—Oh ! oui, Henri, pour vous, je le ferais !

Lui, *froidement.*—Décidément, ma pauvre Hélène, vous n'êtes pas la fille pratique dont j'avais rêvé de faire mon épouse. Adieu !

LOUISIANE.

Le *Farmer*, Covington, paroisse St-Tammany, du 29 août :

La loi sur la chasse, dans notre paroisse, débute que la chasse commencera, le 15 octobre, et finira le 15 avril de chaque année.

—Il y a eu, mardi dernier, 25 courant, juste un an, que notre "Town Hall" a été inauguré, et nous sommes émerveillés du parti que nous en avons tiré.

—Lundi dernier, M. Milton Burns nous a envoyé le plus beau melon d'eau que nous ayons vu, cette saison : il pesait 47 livres ; il avait la peture fine ; il était parfaitement mûr et extrêmement doux. C'était, sous tous les rapports, le melon-modèle. On en peut trouver de plus gros, mais de meilleure qualité, jamais.

—Nous apprenons qu'il est grandement question d'organiser, dans notre paroisse, une Association de vétérans confédérés. Nous avons, ici, un assez bon nombre de vétérans. Il est même étonnant qu'on n'ait pas eu l'idée, depuis longtemps, d'y former une association de ce genre, comme celles que l'on rencontre en si grand nombre, dans le Sud, et qui ont pour but de perpétuer le souvenir des actes héroïques accomplis durant ces terribles années.

—Il y avait foule au concert donné, samedi soir, au bénéfice du fonds de construction de notre église catholique.

La soirée a été charmante et la nacée, complet. Nous n'avons pas l'espace nécessaire pour donner un compte-rendu détaillé des exécutions qui y ont eu lieu, mais nous devons dire que tous ceux qui ont pris part à ce concert se sont distingués, et que tous ont mérité les chaleureux applaudissements de l'auditoire. Nous ne pouvons nous dispenser de faire spécialement mention de Mme James W. Nott, dont l'organe exquis, l'excellente méthode et la diction sont restés à la hauteur de la réputation qu'elle s'est conquise, grâce, autant à son talent de cantatrice qu'aux charmes de sa personne.

Le Quartette Club, sous la direction du prof. Hanno J. Deiler a fait aussi beaucoup d'effet et a été fort applaudi, ainsi que le solo de mandoline par Mlle Bessie Flower, et celui de violon, par M. Max Landry ; les morceaux de chant et d'instruments exécutés par Mme V. Labarre, Mme F. Ogilvie, Mlle Margot Ronbion et Mlle M. Faqua, ont été délicieusement rendus et bissés. Après le concert, des tables de rafraîchissements ont été dressées, et la foule des assistants leur a fait honneur, puis on commencé les danses. En somme, toute la soirée a obtenu un succès incontesté, et, sans nul doute, la recette au profit de l'église a été considérable.

Le *Meschacébé*, Bonnet Carré P. O., paroisse St-Jean-Baptiste, du 29 août :

La coupe de riz a été favorisée par un temps superbe, cette semaine. Le travail était facile, le riz séchait parfaitement, et de grandes quantités en ont été abattues. Le rendement varie, suivant les cultures ; mais, en général, il n'est pas ordinaire. Avec cela, le marché est enclin à la baisse, et le riz en paille ne se vend que de $3 à $3.50 le baril, faute de demandes pour le riz décalé, disent les marchands.

—Plusieurs planteurs de la partie supérieure de la paroisse, M. Ory, Bougère et autres, ont entrepris la réparation de leurs levées. Nous sommes bien convaincus que le travail fait par ces messieurs, sera supérieur à celui des entrepreneurs que nous envoyait la commission, et qu'il coûtera bien moins cher. Il est à désirer que chacun s'occupe, dès maintenant, de mettre sa levée en bon état ; on s'évitera, de la sorte, des ennuis, plus tard, lorsque viendra la hausse du fleuve. Les frais que feraient les planteurs, lui seraient, du reste, rendus par la commission de Pontchartrain. Mais avant de faire aucun travail, il doit aviser, d'abord, le commissaire de cette paroisse, de la nécessité de ce travail.

Le capitaine T. P. Leathers, dont l'expérience est bien connue pour tout ce qui est relatif au fleuve, prédit que la crue d'automne se profoire beaucoup plus tôt, cette année, que de coutume. Il dit qu'en conséquence, on devrait pousser, aussi activement que possible, la réparation des levées.

Le *Democrat*, New Roads, paroisse Pointe Coupée, du 29 août :

Notre paroisse expédiera, cette année, une grande quantité de coton et de riz. Cela ne fait pas de doute. Toute la question est de savoir si les prix seront satisfaisants.

—On nous écrit, d'Elva Isle, que les récoltes sont en bon état et promettent beaucoup. Si le temps se maintient comme à présent, les rendements seront abondants. On ne s'imagine pas quels progrès a faits le coton, depuis dix jours. Le ouellette est déjà commencée, et dans d'excellentes conditions. Jusqu'ici, pas de chenilles. La vente ouvrira, tout au moins, les prix de revient.

Le *Chief*, Donaldsonville, paroisse Ascension, du 29 août :

MM. L. Picard, de Dutchtown, et L. Geismar, de New River, sont enchantés de leurs champs de riz—particulièrement M. Geismar, qui exploite l'habitation Waterloo. Il a commencé la coupe de très bonne heure. Il en est déjà à sa troisième expédition à la Nouvelle-Orléans.

Le *South*, Plaquemine, paroisse Iberville, du 29 août :

La grande excavation a pris des proportions effrayantes ; la levée a complètement disparu, sur une distance de 600 pieds. Presque tout le chemin qui longe le fleuve est écroulé. Malheureusement, nous ne sommes pas au bout : les éboulis gagnent, toujours, du terrain. Déjà, une partie de Fortville s'est abîmée dans l'eau. La façade de l'habitation Feuer y passera, probablement. On ne saura, qu'à l'arrêtement les dégâts, que quand les ingénieurs auront achevé la nouvelle levée. Il n'y a pas de temps à perdre, si l'on ne veut pas s'exposer à un grand danger.

Le plus belle canne que nous avons vue, cette année, provenait de l'habitation de MM. Barrow et Le Blanc : elle avait 6 pieds de haut et 14 pouces de gros. C'est une véritable rareté, cette année.

Le *Protector*, Pointe-à-la-Hache, paroisse Plaquemine, du 29 août :

La nouvelle levée que l'on va construire à partir de la partie inférieure de la propriété du juge Livaudais, traversera le centre de l'emplacement où s'élèvent les maisons de MM. D. A. Tubaux et S. Duplessis qui seront obligés d'aller, les reconstruire ailleurs.

—Dans le St Ward, M. Robt. Espy a commencé à couper son riz. Il a des gaunes au excellent état.

Sur Ste-Sophie, la récolte de riz est superbe ; elle vaut, amplement, celle des années précédentes, bien que la sécheresse l'ait fait, au commencement, beaucoup de mal.

Monsieur aussi a une belle récolte, grâce à l'habileté déployée par le gérant de l'habitation, M. Adams.

On a racoonté vre d'énormes belles cannes que celle de M. Dymond, sur Belair.

Nous en dirons presqu'autant de l'habitation Fanny.

Ce sont les prix du riz qui inquiètent les planteurs ; cependant, les approvisionnements sont très faibles. La récolte ne pourra suffire aux besoins du pays. Les producteurs, pour ne pas perdre d'argent, seront forcés de ne pas envoyer le riz sur le marché ; ils le garderont, chez eux, en attendant la hausse. Il est difficile à un ami de l'étranger de battre le nôtre, tant que le baril brut se vendra de $3.50 à $4 50.

L'*Entreprise*, Nouvelle-Ibérie, paroisse Ibérie, du 29 août :

Les champs de cannes de M. Martin Bagley, sur le bayou Vermillion, sont pleins de promesses. M. Bagley achètera presqu'autant de cannes, au dehors, que l'an passé.

Sur Petite Anse, M. Joe Bodin a une très belle récolte de coton et même de maïs. Nous en dirons autant des frères Drouet, dont, cependant, le coton, la canne et le maïs sont un peu en retard.

En arrière de Patoutville, M. E. D. Guidry place, sur sa propriété, une ligne de tuyaux qui vont rejoindre la raffinerie Right Way, propriété de M. J. A. Provost, sur une distance de quatre milles. C'est là que sera granulé son sirop.

Le Voice, Arabi Post Office, paroisse St-Bernard, du 29 août :

Nous apprenons, avec plaisir, que, désormais, il est interdit aux mineurs de conduire les troupeaux de bestiaux, des débarcadères des chemins de fer de la Nouvelle Orléans, dans notre localité. Les enfants que l'on chargeait de cette besogne, étaient tout à fait incapables de la remplir. Il en résultait des dangers pour la population. A partir de ce moment, tous ceux qui auront à conduire des bestiaux à travers les rues de la Nile-Orléans, devront être âgés de 21 ans, au moins. C'est une heureuse réforme, que l'on réclamait depuis longtemps.

Qu'on envoie à l'école les enfants de 10 à 15 ans, au lieu de leur faire faire un pareil métier, au détriment de la communauté.

For Malaria, Liver Trouble, or Indigestion, use BROWN'S IRON BITTERS

Pour agir sur le foie et nettoyer les intestins aucune médecine n'égale les Pilules Cathartiques d'Ayer.

L'ENLÈVEMENT

—D'UN—

ENFANT

Affaire Souffrain, à Paris.

Le 18 août, out commencé, devant le jury de la Seine, les débats d'une affaire d'enlèvement d'enfant, qui amène en Cour d'assises cinq accusés :

Un ancien agent de la Sûreté, du nom de Michel Souffrain, âgé de trente-neuf ans ; Jules Margis, vingt-quatre ans, son secrétaire ; Fleury, cocher ; la femme Baldeneck, vingt-trois ans, et Marie Le Coutey, sa cour, trente et un ans.

Voici les faits :

M. et Mme Lemarquand, mariés en 1882, avaient eu, deux ans plus tard, un fils, le jeune Paul. Leur union, vite troublée, aboutissait l'an passé au divorce réciproque de ces époux, prononcé par un jugement du tribunal de la Seine qui constatait en même temps l'inconduite de la femme et celle de son mari. Cependant, à raison de la gravité toute spéciale des altitères de la femme, l'enfant fut confié à la garde du père. Mme Lemarquand, qui avait repris son nom de jeune fille, et qui se faisait appeler Mme Cebron, continua tout d'abord de voir comme auparavant son fils, qu'on lui amenait chaque fois qu'elle le désirait.

Mais, depuis 1889, elle était devenue la maîtresse d'un nommé Souffrain, ancien agent de la Sûreté, et le recevait dans son appartement de la rue Chaptal. Cette situation fit réfléchir M. Lemarquand. Dans la crainte que l'enfant ne vînt à rencontrer Souffrain chez sa mère, il signifia à celle-ci, au mois d'octobre dernier, qu'elle ne verrait plus son fils qu'une fois par semaine, au parloir de l'École Monge.

De là le dessein formé par Mme Cebron d'enlever son fils. Elle s'en ouvrit à son amant qui promit son concours et déclara "qu'il ne regarderait pas aux conséquences pour l'enlever au père". Il fallait avant tout se ménager des intelligences dans la place. Le jeune Paul, averti du projet et qui garde jusqu'au bout le secret, ne demandait pas mieux que de sortir au mire, qu'il aimait beaucoup. Mais il habitait chez son père, 12, rue de Logelbach, où il était l'objet de la plus étroite surveillance. Chaque jour, après les classes, quand la voiture de l'École Monge le ramenait au domicile paternel, il trouvait, l'attendant sur le trottoir, soit Mme veuve Lemarquand, sa grand'mère, soit la concierge, qui le reconduisait jusqu'à l'appartement de M. Lemarquand, au quatrième étage. Le concours de la domestique ne M Lemier, qui, Marie Le Coutey, était donc nécessaire à l'enlèvement. Dès le mois de novembre 1890, Mme Cebron, Souffrain, et son secrétaire, nommé Margis, ainsi, dontient cette fille en lui offrant de petits cadeaux. Enfin, le 4 mars dernier, Mme Cebron l'entretint très nettement de son projet.

Marie Le Coutey, hésitante d'abord, se décida sur l'offre d'une somme de 2,000 fr., qu'on devait lui verser en cas de réussite. Ces faits se passaient le 11 mars. Son concours une fois assuré, Mme Cebron la prévint que, dès le lendemain, elle attendrait elle même l'enfant dans une voiture qui stationnerait à partir de onze heures du matin en face de No 12 de la rue de Logelbach.

Les complicesde l'enlèvement n'étaient pas en effet restés inactifs. Souffrain avait découvert, moyennant 100 fr., un cocher complaisant, le nommé Fleury, que Margis avait mis au courant des faits, en lui indiquant à l'avance les fenêtres de l'appartement habité par M. Lemarquand, et tous deux avaient arrêté le reste à entreprendre, pour déjouer toute poursuite, dès que l'enfant, obéissant au signe convenu, serait monté dans la voiture.

Mais cette première tentative échoua, le jeune Paul Lemarquand n'étant, ce jour-là, sorti que vers une heure et quart de l'après-midi, en compagnie de sa grand'mère. En vérité, d'ailleurs, était que Marie Le Coutey, en fille avisée, avait refusé que rien ne lui garantît la récompense de 2,000 fr. promise, aussi n'avait-elle rien fait pour faciliter ce jour là l'enlèvement, et s'était elle contentée d'adresser à Mme Cebron un télégramme pour lui donner rendez-vous le soir même à dix heures et demie, après du bureau des omnibus du boulevard de Courcelles.

Souffrain s'y rendit, accompagné de Margis, à la place de sa maîtresse qui était un peu malade. Ils ne trouvèrent d'abord qu'une femme qu'ils ne connaissaient point, et qui semblait attendre comme eux. Enfin, vers onze heures et demie, Marie Le Coutey arriva et les mit en rapport avec cette femme qui n'était autre que sa sœur, la femme Baldeneck, chargée par elle de régler la question du payement des 2,000 fr. Il fut alors arrêté que, le lendemain, Margis remplacerait Mme Cebron dans la voiture qui irait attendre l'enfant rue de Logelbach, et qu'elle se tiendrait, elle, loin de là avec la femme Baldeneck, à qui elle remettrait les 2,000 fr. au moment où le coupé emmenant l'enfant passerait devant elles.

Cette fois, le coup réussit à merveille : Le 12 mars, vers une heure de matin, le cocher Fleury retourna rue de Logelbach et arrêta sa voiture devant la maison de M. Lemarquand. Margis était apoqé dedans. Quant à Mme Cebron et à la femme Baldeneck, elles s'étaient placées rue Alfred-de-Vigny pour attendre le passage de la voiture.

Bientôt Fleury, qui surveillait les fenêtres, aperçut Marie Le Coutey, puis le jeune Paul regardant dans la rue. Les deux convoyeurs d'avance furent échangés, et, quelques instants après, l'enfant, à qui Marie Le Coutey avait dit, en fermant la porte de communication entre le salon et la salle à manger : "Descends, la mère est en bas," sortit de la maison en courant, tête nue. Margis ouvrit toute grande la portière, laissée jusque-là entrebâillée, attira par le bras l'enfant, et la voiture partit rapidement. En passant rue Alfred-de-Vigny, Margis fit voir à Mme Cebron, comme il était convenu, que son fils était avec lui, et celle-ci remit immédiatement à la femme Baldeneck les 2,000 fr. promis à cette. Margis, rejoint enfin à la gare de l'avenue du Bois-de-Boulogne, par la mère de l'enfant, qui prit sa place dans la voiture, reçut pour sa peine 500 fr. Mme Cebron se rendit de là, avec son fils, 7, rue Bleot, où Souffrain avait loué une chambre sous le nom de Michel. Elle y resta cachée jusqu'au 20 mars. Ce jour là, avec le jeune Paul, habillé en petite fille, Souffrain conduisit sa maîtresse passer la nuit rue Beautrellis, 7, chez les parents de Margis. Puis, le lendemain, tous trois partaient en Belgique à la prise Mme Cebron était-elle installée avec son fils à Lausanne que Souffrain était avisé que la police rassidoise les cherchait. Il partit aussi tôt pour Lyon ; bientôt que Mme Cebron gagnait Berne, Lucerne et Turin.

Enfin, le 9 mai suivant, ils se rejoignaient à Paris, et, sur le conseil de Souffrain, qui craignait d'être arrêté, Mme Cebron reconduisait elle même l'enfant jusqu'à la porte de la maison de son ex mari, et, s'éloignait après l'avoir vu monter l'escalier.

Les accusés reconnaissent les faits.

Les défenseurs sont Me Michel Pelletier pour Souffrain ; Me Demange pour Margis ; Me Henri Robert pour la femme Baldeneck et Marie Le Coutey ; Me Obermayer pour le cocher Fleury.

On sait que Mme Cebron, la mère, a bénéficié d'une ordonnance de non-lieu.

M. le président Benoit interrogue longuement Michel-Maurice Souffrain sur des faits reconnus.

Votre conduite dans l'affaire, dit il en terminant, démeurre que vous n'en êtes pas à votre coup d'essai. Le plan de l'enlèvement est de Mme Cebron, mais son exécution est entièrement de vous. Vous avez commis là un acte d'une gravité extrême, et dont alors que vos complices, vous avez la conscience. C'est un mobile d'argent qui vous a fait agir, et non un mobile d'affection.

SOUFFRAIN : J'ai agi uniquement par dévouement, par désintéressement, et, pour moi, c'est une bonne action que j'ai accomplie.

D. Par désintéressement, pas tout à fait. Car Mme Cebron vous a remis personnellement une somme de 1,500 fr.

R. C'était le remboursement d'un prêt.

Mme Cebron a, il est vrai, déclaré elle-même à l'instruction qu'il s'agissait d'un remboursement.

D. Vous m'avez de fort vos affaires de cœur et les aviez-vous d'intérêt. Qu'est-ce donc que cette note de 1,050 fr. de frais que vous présentiez à Mme Cebron, et dans laquelle on lit notamment : pour rechercher un Russie, 650 fr. à Marlet ! Qu'est-ce que ce Marlet ?

R. C'est un agent secret que j'ai connu quand j'étais à la Sûreté générale et dont j'ai utilisé alors les services.

D. Eh bien ! son Marlet c'est vous ! C'est un de vos coups de guerre nombreux lesquels vous inclusez votre office d'agent d'affaires louches. On a trouvé chez vous des cartes à ce nom.

Souffrain continue de protester de la pureté de ses intentions. C'est par amitié pour Mme Cebron, prétend-il, qu'il a pris part à l'enlèvement du jeune Paul, qui a été une de la pitié que lui inspirait en douleur de mère.

L'interrogatoire des complices de Souffrain dans l'enlèvement du petit Lemarquand n'a pas présenté plus d'intérêt que le sien. Mais il a eu, du moins, le mérite d'être beaucoup moins long.

Margis, le jeune secrétaire de l'ex agent de la sûreté générale, n'est bonnet à dire que, s'il a reçu 500 francs pour la rémunération de ses services, c'est sans qu'il ait rien réclamé.

La bonne, Aimée Lecouroy, et la mère de celle ci, la femme Baldeneck, ont répondu qu'en prêtant leur concours à Mme Cebron elles ne croyaient pas mal faire.

Quant au cocher Fleury, il s'est écrié, avec une animation qui a égayé l'auditoire :

—J'ai touché 500 francs, c'est vrai ! Mais, après tout, mon fiacre n'a pas servi seulement le jour de l'enlèvement !... Pendant huit jours j'ai voituré dans Paris M. Souffrain et M. Margis.

Des dispositions des témoins nous ne retiendrons que celles de Mme Cebron et du petit Paul.

Mme Cebron, une petite femme de trente ans, brune, mince, nerveuse, portant une élégante toilette noire, s'est exprimée ainsi, au milieu de l'attention générale :

C'est moi qui nourri mon enfant. Je l'aime parde au tout. Je me suis toujours occupée exclusivement de lui.

Quand j'ai demandé mon divorce j'espérais le voir souvent auprès de moi. Je l'avais au moins. Il n'est pas supposer que le tribunal ne l'enlèverait. J'aurais voulu l'emporter mon martyrin. Quand l'enfant m'a été rendu, j'ai été en proie à une véritable frénésie, je suis tombée malade, et j'ai failli en mourir. Malgré cela, je me suis soumise à la loi. Impossible pour moi d'obtenir de l'argent. Je voulais le voir deux fois par semaine. Je ne pouvais supposer ce qui arriverait. Son père voulait me le faire abandonner. Quelques mois auparavant j'ai été à Bordeaux. Je l'ai mené à Trépon, puis au retour, on me l'a repris brutalement. Mon père, M. Lemarquand, a été impitoyable. Le directeur m'a dit qu'il avait des instructions formelles. Je ne pouvais voir mon enfant qu'une fois par semaine, en parloir, devant tout le monde. Le moyen d'en faire un homme ? Mon père a fait mon enfant. Je n'avais plus rien. A cette époque, j'ai tout fait pour revoir mon enfant. On me l'a pas pu voir mon enfant ; je n'ai pas pu l'embrasser, tout cela m'a rendu le cœur. C'est alors que des amis compatissants, voyant mon chagrin, m'ont dit de le voler, et c'est ce qu'on nous ici. J'ai commencé mon fils moi-même, je l'ai ramené moi-même. Je suis la coupable.

M. le président Benoit.—Il est vrai, vous avez assumé toutes les responsabilités, alors que vos complices ne paraissent, comme vous les avez appelés, que des instruments. Votre fils a été enlevé par votre ordre, et vous l'avez gardé chez vous. Votre conduite a été blâmée par votre entourage, votre famille vous a retirée votre fils